

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-CIS-BIO>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CIS BIO : Perte d'un colis radioactif lors d'un transport à Nîmes**

19 novembre 2012

France : CIS BIO : Perte d'un colis radioactif lors d'un transport à Nîmes

Le 19 novembre 2012, un colis contenant du fluor radioactif à usage médical expédié par CIS BIO International à destination du CHU de Nîmes a été perdu à cause du non-respect des règles d'arrimage du colis par la société de transport.

Ce que dit l'ASN :

Perte d'un colis contenant du fluor radioactif à usage médical, à l'occasion d'un transport à Nîmes

Paris, le 19 Novembre 2012

Le 19 novembre 2012, à 10h50 l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée par la société IBA de la perte d'un colis de transport de substances radioactives à Nîmes (Gard) destiné au Centre hospitalier universitaire de Nîmes. La préfecture ainsi que les pompiers ont également été prévenus par l'expéditeur du colis.

Ce colis, contenant une source radioactive liquide de fluor 18 destinée à un usage médical, aurait été perdu par le transporteur lors de la livraison, à hauteur du rond point des Nations unies aux alentours de dix heures. La police s'est rendue sur place afin de rechercher le colis ; les investigations sont en cours.

Ce colis serait constitué d'une caisse de 20 cm de côté et de 28 cm de haut, avec un ouvrant supérieur possédant des étiquettes de type « trèfle radioactif ». A l'intérieur de cette caisse se trouverait un conteneur de protection en plomb d'environ 10 cm de diamètre, contenant la fiole de fluor 18, d'une activité d'environ 20 gigabecquerels (le becquerel est l'unité utilisée pour mesurer l'activité radiologique contenue dans une source).

Le fluor 18 est un élément radioactif notamment utilisé dans le cadre des examens diagnostiques de médecine nucléaire, appelés plus communément « scintigraphies ». La période de cet élément radioactif est de 1 heure et 50 minutes, ce qui signifie qu'il perd naturellement la moitié de sa radioactivité toutes les 110 minutes. La fiole présente des risques radiologiques pour les personnes se

trouvant à proximité si elle est sortie du colis ou si elle n'est pas utilisée conformément au protocole prévu.

La division de Marseille de l'ASN a diligenté une équipe d'inspecteurs afin d'examiner les circonstances dans lesquelles s'est déroulé ce transport et de mieux comprendre les causes de la perte du colis. L'ASN informera le public des constatations faites lors de cette inspection et du résultat des investigations en cours. D'ores et déjà la préfecture du Gard a publié sur son site internet un communiqué de presse pour informer le public et préciser la conduite à tenir en cas de découverte.

L'ASN classe temporairement l'évènement au niveau 1 de l'échelle INES, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-hors-installations-nucleaires/Perte-d-un-colis-contenant-du-fluor-radioactif-a-usage-medical-a-l-occasion-d-un-transport-a-Nimes>

L'ASN reclasse au niveau 2 l'incident relatif à la perte d'un colis contenant du fluor radioactif à usage médical pendant un transport à Nîmes

Paris, le 28 Novembre 2012

L'ASN reclasse au niveau 2 de l'échelle INES l'incident de la perte d'un colis de transport de substances radioactives survenu à Nîmes le 19 novembre 2012.

Ce colis, expédié par CIS BIO International, était destiné au Centre hospitalier universitaire de Nîmes et contenait une source radioactive liquide de fluor 18 à usage médical. La préfecture du Gard et l'ASN avaient publié des informations sur leur site Internet pour informer le public et préciser la conduite à tenir en cas de découverte. Le colis n'a pas été retrouvé à l'heure actuelle.

Le flacon contenait initialement du fluor 18 d'une activité d'environ 20 gigabecquerels (le becquerel est l'unité utilisée pour mesurer la radioactivité présente dans une source). Le fluor 18 est un élément radioactif notamment utilisé dans le cadre des examens diagnostiques de médecine nucléaire, appelés plus communément « scintigraphies ». La période de cet élément radioactif est de 1 heure et 50 minutes, ce qui signifie qu'il perd naturellement la moitié de sa radioactivité toutes les 110 minutes. Ainsi, à ce jour, le flacon a perdu l'essentiel de sa radioactivité et ne présente plus de risques pour la santé. En revanche, le jour de la perte du colis, le flacon présentait des risques radiologiques importants pour toute personne se trouvant à proximité, en particulier si la source était sortie de son colis et manipulée.

Le 20 novembre 2012, la division de Marseille de l'ASN a mené une enquête afin d'examiner les circonstances dans lesquelles s'est déroulé ce transport et de mieux comprendre les causes de la perte du colis. Il en ressort que la société de transport n'a pas respecté les règles d'arrimage du colis et n'a pas utilisé les sangles nécessaires. L'ASN considère que ce non-respect de règles élémentaires de transport est révélateur d'un défaut de culture de sûreté.

La police, qui a été contactée par une personne ayant aperçu un colis sur le bord de la route, s'est rendue immédiatement sur place, mais n'a pas retrouvé le colis malgré les investigations.

En raison de la perte d'une source radioactive ayant pu présenter des risques importants et du non-respect de règles élémentaires de transport, l'ASN classe cet évènement au niveau 2 de l'échelle INES (échelle internationale de gravité des évènements nucléaires et radiologiques), graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité.

<https://www.asn.fr/layout/set/print/content/view/full/94505>